

## Procès-verbal

DEUXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

5 octobre 2023

Sous la présidence de M. Frederick Blake Jr., la séance est ouverte à 13 h 31.

### Présence des députés

Présents : Député de Deh Cho, député de Frame Lake, députée de Great Slave, député de Hay River Nord, député de Hay River Sud, députée d'Inuvik Boot Lake, députée d'Inuvik Twin Lakes, députée de Kam Lake, députée de Monfwi, député de Nahendeh, député de Nunakput, députée de Range Lake, députée de Sahtú, députée de Thebacha, député de Tu Nedhé-Wiilideh, députée de Yellowknife Centre, député de Yellowknife Nord, députée de Yellowknife Sud.

Absents : Aucun

### Déclarations de ministres

- 392-19(2) La ministre responsable d'Habitation Territoires du Nord-Ouest fait une déclaration concernant les partenariats fédéraux.
- 393-19(2) La ministre de la Santé et des Services sociaux fait une déclaration concernant les aides au rétablissement des dépendances.
- 394-19(2) La ministre de l'Infrastructure fait le point sur le transport.
- 395-19(2) La ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement fait une déclaration concernant l'avancement de l'engagement du mandat visant à maximiser les avantages du processus d'approvisionnement du gouvernement.

### Déclarations de députés

- 1642-19(2) La députée de Kam Lake fait une déclaration concernant le champ d'exercice des professionnels de la santé.

- 1643-19(2) La députée de Thebacha fait une déclaration concernant le Programme de promotion sociale.
- 1644-19(2) La députée de Monfwi fait une déclaration sur la gestion des situations d'urgence.
- 1645-19(2) Le député de Deh Cho fait part de ses réflexions sur Habitation Territoires du Nord-Ouest.
- 1646-19(2) Le député de Frame Lake fait une déclaration concernant les lignes directrices sur l'assainissement des sites contaminés par l'arsenic.
- 1647-19(2) Le député de Tu Nedhé-Wiilideh fait une déclaration sur les programmes fédéraux de compensation pour les survivants des pensionnats indiens.
- 1648-19(2) Le député de Hay River Sud fait part de ses réflexions sur le rôle de député à la 19<sup>e</sup> Assemblée législative.
- 1649-19(2) La députée de Great Slave fait une déclaration concernant l'emplacement du futur campus du Slave Nord (Yellowknife) du Collège Aurora.
- 1650-19(2) Le député de Yellowknife Nord fait une déclaration sur les avantages d'un modèle de services à guichet unique.
- 1651-19(2) Le député de Nunakput fait une déclaration sur l'exemption des sources de revenus fédérales dans les prestations d'aide au revenu.
- 1652-19(2) La députée d'Inuvik Twin Lakes fait une déclaration concernant les pouvoirs décisionnels dans les régions.
- 1653-19(2) Le député de Nahendeh prononce un éloge funèbre pour Barb Tetso, Sarah Lennie et Dawn Fabien.

#### Réponses au discours d'ouverture de la commissaire

- 5-19(2) La députée de Yellowknife Centre répond au discours d'ouverture de la commissaire.
- 6-19(2) Le député de Nahendeh répond au discours d'ouverture de la commissaire.

## Dépôt de documents

- 1028-19(2) Rapport annuel 2022-2023 de la directrice des services à l'enfance et à la famille. Document déposé par la ministre de la Santé et des Services sociaux.
- 1029-19(2) Rapport sur les services de déplacement pour raisons médicales aux TNO : 2021-2022 et 2022-2023. Document déposé par la ministre de la Santé et des Services sociaux.
- 1030-19(2) Priorités pour les minéraux critiques aux TNO – Un aperçu. Document déposé par la ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.
- 1031-19(2) Plans de fonctionnement des organismes scolaires des Territoires du Nord-Ouest pour l'année scolaire 2023-2024 se terminant le 30 juin 2024. Document déposé par le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.
- 1032-19(2) Lettre de suivi aux questions orales 1593-19(2), Logement, et 1600-19(2), Logement. Document déposé par la ministre responsable d'Habitation Territoires du Nord-Ouest.
- 1033-19(2) Rapport annuel 2022-2023 de la commissaire à l'équité salariale des Territoires du Nord-Ouest. Document déposé par le président.
- 1034-19(2) *Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif*, Règlement de 2023 modifiant le Règlement de l'annexe C. Document déposé par le président.
- 1035-19(2) Rapport annuel 2022 du commissaire aux conflits d'intérêts à l'intention de l'Assemblée législative. Document déposé par le président.

## Étude en comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

La députée d'Inuvik Twin Lakes (présidente du Comité plénier) signale que le Comité plénier a fait l'examen du projet de loi 80, *Loi modifiant certaines lois relatives à la profession d'hygiéniste dentaire*; du document déposé 973-19(2), Budget des dépenses en immobilisations 2024-2025; du document déposé 974-19(2), Budget supplémentaire des dépenses de fonctionnement n° 3 pour 2023-2024; du rapport de comité 52-19(2), Rapport du Comité permanent des règles et des procédures sur l'examen des règles de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest; et du rapport de comité 75-19(2), Rapport n° 2 du Comité permanent des règles et des procédures sur l'examen des règles de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, et fait le point sur les progrès effectués, soit l'adoption de 35 motions et la fin de l'examen des rapports de comité 52-

19(2) et 75-19(2), et déclare le projet de loi n° 80 prêt pour la troisième lecture, la fin de l'examen des rapports de comité 973-19(2) et 974-19(2), l'approbation par la Chambre de ces budgets et la présentation dans les plus brefs délais de projets de loi portant sur l'affectation de crédits découlant de ces budgets.

### **Motion du Comité plénier 512-19(2)**

La députée de Yellowknife Centre propose :

QUE le projet de loi n° 80 soit modifié comme suit :

- (a) Dans le paragraphe 1(2), en supprimant « 1<sup>er</sup> décembre 2025 » dans le paragraphe proposé 5(2) et en le remplaçant par « 1<sup>er</sup> août 2027 »;
- (b) Dans le paragraphe 1(3), en supprimant « 30 novembre 2025 » dans le paragraphe proposé 67.1(1) et en le remplaçant par « 31 juillet 2027 ».

La motion est REJETÉE.

### **Motion du Comité plénier 513-19(2)**

Le député de Frame Lake propose :

QUE soit conclu l'examen du document déposé 973-19(2), Budget des immobilisations pour 2024-2025, et qu'il soit recommandé pour examen par l'Assemblée législative par l'entremise d'un projet de loi portant sur l'affectation de crédits.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 514-19(2)**

Le député de Frame Lake propose :

QUE soit conclu l'examen du document déposé 974-19(2), Budget supplémentaire des dépenses de fonctionnement n° 3 pour 2023-2024, et que ce document soit recommandé pour examen par l'Assemblée législative par l'entremise d'un projet de loi portant affectation de crédits.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 515-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande l'ajout de ce qui suit après la règle 4.5 :

4.6 Le rapport annuel des titulaires d'une charge publique reçu par le président est communiqué aux députés et mis à la disposition du public dans les sept jours civils où la Chambre ne siège pas. Le président dépose le rapport à la Chambre à la première occasion.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 516-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande l'ajout de ce qui suit après la règle 9.2(5) :

9.2(5.1) Chaque simple député siège à au moins deux comités, en plus du Comité permanent de responsabilisation et de supervision. Cela comprend les comités permanents et le Bureau de régie.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 517-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande l'ajout de ce qui suit après la règle 9.3(9) :

(9.1) Si un membre du Comité permanent de responsabilisation et de supervision agit d'une manière qui justifie des mesures disciplinaires, notamment :

- (a) l'infraction à toute disposition de la *Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif* et de son règlement qui traite de la conduite et des responsabilités des membres des comités;
- (b) la divulgation des informations confidentielles d'un comité sans l'approbation de ce dernier;
- (c) la participation à une réunion sous l'influence de l'alcool, du cannabis ou d'une autre substance psychotrope;
- (d) l'absence répétée aux réunions sans raison valable.

Le comité peut, par un vote à la majorité, suspendre le député du comité pour une période pouvant aller jusqu'à trois réunions.

(9.2) Si un député a été suspendu du comité pour une certaine période, le président du comité signalera la suspension à la Chambre dans les rapports de comités permanents et spéciaux.

(9.3) Le comité peut, à tout moment, recommander à la Chambre de retirer un membre du comité ou de le reconduire dans ses fonctions.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 518-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande l'ajout de ce qui suit après la règle 9.4(1) :

(1.1) Un ou plusieurs membres du comité peuvent indiquer qu'ils ne sont pas d'accord avec une recommandation ou un commentaire particulier.

(1.2) Un ou plusieurs membres qui souhaitent exprimer les raisons de leur désaccord peuvent le faire dans une annexe au rapport.

(1,3) Le président d'un comité fixera un délai raisonnable pour que toute opinion dissidente soit communiquée aux membres du comité avant que le rapport ne soit présenté à la Chambre.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 519-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande l'ajout de ce qui suit après la règle 8.3(8) :

(9) Un projet de loi qu'un comité permanent ou spécial a déclaré « dont l'étude doit être suspendue » nécessite l'adoption d'une motion par la Chambre pour que le projet de loi soit étudié en Comité plénier.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 520-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que le paragraphe 9.4(4) soit modifié en remplaçant « devra » par « ne devra pas » après « le Comité plénier... »

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 521-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande la modification suivante à la règle 4.4(8) en remplaçant les mots « site des pétitions électroniques de l'Assemblée législative » par « un site de pétitions électroniques approuvé par le président ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 522-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que la règle 2.3(4) soit modifiée en ajoutant « Toutes les affaires en suspens sont reportées au jour de séance suivant » à la fin de la règle existante.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 523-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que la règle 5.6(2) soit modifiée en ajoutant après la règle 5.6(2)(c) « (d) ne peut porter sur aucune affaire inscrite à l'ordre du jour de ce jour ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 524-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que la règle 1.9(4) soit modifiée en ajoutant les mots « un étranger n'inclut pas un nourrisson dont s'occupe un député » à la fin de cette dernière.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 525-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que la convention sur le processus de présentation, d'examen et d'adoption des projets de loi rédigés conformément au protocole d'élaboration de lois du Conseil intergouvernemental soit renouvelée au cours de la 20<sup>e</sup> assemblée afin de soutenir et de développer davantage les relations avec les gouvernements autochtones.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 526-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que, lorsque la convention sur le processus de présentation, d'examen et d'adoption des projets de loi rédigés conformément au protocole d'élaboration de lois du Conseil intergouvernemental sera renouvelée, qu'il soit envisagé d'intégrer davantage la convention sur le processus dans le Règlement de l'Assemblée législative.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 527-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande de modifier la règle 1.6(3), en remplaçant « feuilletton pour la journée » par « ordre du jour » et de modifier le titre de la règle 1.6(6) pour « Distribution de l'ordre du jour ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 528-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande de supprimer la règle 1.6(8)(c).

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 529-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande de modifier la règle (3) en remplaçant « immédiatement après que les mots ont été prononcés ou que les événements sont survenus » par « dans les meilleurs délais ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 530-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande d'ajouter « (n) qu'un rapport de comité soit réputé lu et inscrit dans le Hansard dans son intégralité » après la règle 6.1(2)(m).

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 531-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que le libellé de la règle 8.2(3) soit supprimé et remplacé par « lorsque le parrain d'un projet de loi présente celui-ci en première lecture, le projet de loi est réputé lu pour la première fois ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 532-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que la règle 9.2(5) soit supprimée.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 533-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que la règle 9.3(5) soit modifiée en ajoutant « à l'exception du Comité permanent de responsabilisation et de supervision, trois députés sont nécessaires pour atteindre le quorum, à moins que le mandat du comité n'en dispose autrement ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 534-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que la règle 9.3(2) soit modifiée en ajoutant « et rende la liste publique » après « Bureau de régie ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 535-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que la règle 9.3(6) soit supprimée et remplacée par « le greffier informe tous les simples députés des réunions à venir et veille à ce que les ordres du jour soient accessibles au public ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 536-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que la règle 9.3(12) soit supprimée et remplacée par « tous les députés peuvent assister aux réunions publiques des comités permanents et peuvent prendre la parole dans les limites imposées par le président ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 537-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande que la modification suivante à la règle 9.4 (5) :

Le gouvernement sera tenu de déposer une réponse complète au rapport d'un comité, y compris toutes les recommandations, dans un délai de 120 jours ou à la première occasion suivant l'écoulement des 120 jours lorsque :

- A) un rapport demandant une réponse est adopté par l'Assemblée;
- B) une motion demandant une réponse est adoptée par le Comité plénier.

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 538-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE ce comité recommande de modifier la règle 9.6(1), en remplaçant « à la discrétion du président » par « avec l'accord du Comité ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 539-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE la règle 9.6(5) soit modifiée en remplaçant « à la suite de l'adoption d'une motion d'approbation par l'Assemblée » par « avec l'accord du Comité plénier ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 540-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE, dans la version anglaise du règlement, la règle 1.7(3) soit modifiée en remplaçant « question of privilege » par « point of privilege ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 541-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE, dans la version anglaise du règlement, le sous-titre de la règle 1.7(3) soit modifié en remplaçant « question of privilege » par « point of privilege ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 542-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE, dans la version anglaise du règlement, le sous-titre de la règle 1.7(5) soit modifié en remplaçant « question of privilege » par « point of privilege » (question de privilège dans les deux cas en français).

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 543-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE, dans la version anglaise du règlement, le sous-titre de la règle 1.7(7) soit modifié en remplaçant « question of privilege » par « point of privilege ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 544-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE, dans la version anglaise du règlement, le sous-titre de la règle 3.1(5) soit modifié en remplaçant « question of privilege » par « point of privilege ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion de Comité plénier 545-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE, dans la version anglaise du règlement, le sous-titre de la règle 3.2(3)(b)(iii) soit modifié en remplaçant « question of privilege » par « point of privilege ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du Comité plénier 546-19(2)**

Le député de Nunakput propose :

QUE, dans la version anglaise du règlement, le sous-titre de la règle 6.1(2)(f) soit modifié en remplaçant « question of privilege » par « point of privilege ».

La motion est ADOPTÉE.

La députée d'Inuvik Twin Lakes, appuyée par le député de Frame Lake, propose l'adoption du rapport du Comité plénier. La motion est ADOPTÉE.

### Troisième lecture de projets de loi

Projet de loi 65 *Loi sur les privilèges de construction*

Le député de Hay River Nord, appuyé par la députée de Yellowknife Sud, propose d'entreprendre la troisième lecture du projet de loi 65, *Loi sur les privilèges de construction*.

Le député de Hay River Nord demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Inuvik Twin Lakes, Deh Cho, Hay River Sud, Thebacha, Kam Lake, Nunakput, Tu Nedhé-Willideh, Monfwi, Nahendeh, Yellowknife Sud, Sahtú, Range Lake, Inuvik Boot Lake, Yellowknife Centre, Hay River Nord. (16)

Frame Lake, Yellowknife Nord, Great Slave. (3)

Abstention : Aucun (0)

La motion est ADOPTÉE.

Projet de loi 84 *Loi modifiant la Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest*

La députée de Yellowknife Sud, appuyée par le député de Nahendeh, propose d'entreprendre la troisième lecture du projet de loi 84, *Loi modifiant la Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest*.

La députée de Yellowknife Sud demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Inuvik Twin Lakes, Deh Cho, Hay River Sud, Thebacha, Kam Lake, Nunakput, Yellowknife Nord, Tu Nedhé-Willideh, Monfwi, Great Slave, Nahendeh, Yellowknife Sud, Sahtú, Range Lake, Inuvik Boot Lake, Yellowknife Centre, Hay River Nord. (17)

Contre : Frame Lake. (1)

Abstention : Aucun (0)

La motion est ADOPTÉE.

Projet de loi 85 *Loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

La députée de Range Lake, appuyée par la députée d'Inuvik Boot Lake, propose d'entreprendre la troisième lecture du projet de loi 85,

*Loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.*

La députée de Range Lake demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Inuvik Twin Lakes, Hay River Sud, Thebacha, Kam Lake, Frame Lake, Nunakput, Yellowknife Nord, Monfwi, Great Slave, Nahendeh, Yellowknife Sud, Sahtú, Range Lake, Inuvik Boot Lake, Yellowknife Centre, Hay River Nord (16).

Contre : Aucun (0)

Abstention : Deh Cho, Tu Nedhé-Wiilideh. (2)

La motion est ADOPTÉE.

Le président lève la séance à 20 h 30.



Monsieur Frederick Blake Jr.  
Président de l'Assemblée législative



Monsieur Glen Rutland  
Greffier de l'Assemblée législative